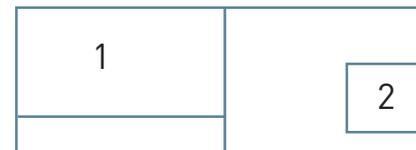




1 Vue de la partie centrale du marais de Chaumont-devant-Damvillers © FRANÇOIS SCHWAAB  
2 Épis de Laîche de Davall © FRANCK LE DRIANT





# Marais de Chaumont-devant-Damvillers



**Superficie** : 79 ha  
**Département** : Meuse

**Maître d'ouvrage** : CC de la Région de Damvillers  
**Opérateur** : non désigné au 1/11/2011

## Un projet local de restauration de tourbière alcaline

La tourbière alcaline\*, installée sur la rive droite de la Thinte, constitue la zone centrale du site « Marais de Chaumont-devant-Damvillers ». La tourbière concentre l'intégralité des enjeux écologiques du site ; le reste du site se trouvant à la périphérie du marais se compose essentiellement d'espaces agricoles.

La rectification de la Thinte et les modes d'exploitation des terres qui ont progressivement été mis en œuvre ont provoqué l'évolution de la tourbière, en particulier parce qu'ils ont modifié en qualité et en quantité les flux hydrauliques qui l'alimentent. Cependant, il y subsiste un secteur important de tourbière basse alcaline\* (*Habitat 7230*) abritant la plus importante population lorraine de Laîche de Davall, espèce protégée en Lorraine. Le cortège des plantes remarquables et protégées comprend également la Parnassie des marais et la Linaigrette à feuilles larges. Des secteurs de moliniaie\* sur tourbe y sont également présents (*Habitat 6410-1*) et peuvent être considérés comme une évolution et une dégradation de l'habitat précédent, consécutives à la fois à une baisse de l'alimentation en eau et à une augmentation des nutriments apportés par les eaux. Des étrépages\* de la tourbe ont également conduit à la mise en place de quelques mares calcaires oligo-mésotrophes\* à Characées\* (*Habitat 3140*). La quantité et la qualité de l'eau influent sur la présence du Vertigo de Des Moulins, dont une population de plusieurs centaines d'individus est bien installée dans le site. En revanche, seuls quelques rares individus du Cuivré des marais, autre espèce d'intérêt communautaire, ont résisté à l'intensification des pratiques sur les prairies et les pâtures.

Comme toute zone humide, cette tourbière joue un rôle significatif dans la gestion du bassin versant, car elle possède un pouvoir de régulation hydraulique, en période de crue comme à l'étiage\*, et de plus, elle fonctionne comme un filtre en digérant une partie des pollutions diffuses.

## Le site Natura 2000 et sa gestion conservatoire

Le site « Marais de Chaumont-devant-Damvillers » occupe un peu plus de 80 ha sur deux communes : Chaumont-devant-Damvillers et Moirey Flabas Crépion. Il abrite l'une des six tourbières alcalines\* de Lorraine, d'intérêt national à européen.

Le marais était fauché occasionnellement jusqu'en 1970, mais depuis cette date il est sujet à la déprise agricole. En revanche les prairies et les pâtures situées en périphérie ont subi une intensification des pratiques.

La tourbière est classée « Espace Naturel Sensible » par le Conseil Général de la Meuse. Dans le cadre de cette politique, il s'est porté acquéreur en 2005, avec le soutien financier de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse, de la parcelle de 11 ha située dans la partie centrale du marais, avec la volonté d'assurer la préservation et la conservation de ce site au caractère écologique exceptionnel.

Cependant, préserver les habitats et les espèces caractéristiques d'une tourbière alcaline\* déjà largement refermée du fait de la colonisation par les saules et les bouleaux nécessite des travaux de restauration lourds et complexes, en particulier l'abattage et l'arrachage des souches des saules. Malgré des contraintes techniques très fortes en raison du peu de portance des sols et des difficultés d'accès à la zone humide, cette restauration est nécessaire. En effet, l'absence d'entretien de la zone et l'impossibilité actuelle de la voir maintenue ouverte par un autre facteur conduiront à la dégradation de son intérêt écologique en raison de sa transformation en boisement. De plus, la modification de son fonctionnement hydraulique, liée aux travaux de dérivation de sources ou de réouverture de fossés de drainage réalisés aux alentours de la tourbière, nécessite une étude approfondie.

Le Conseil Général de la Meuse a repris à son compte les enjeux définis globalement dans le document d'objectifs et a engagé un programme de restauration par la réouverture et la gestion conservatoire de ce site en liaison avec l'étude du régime hydraulique du marais. Ainsi, des actions de suppression sélective de certains boisements sont prévues et les modalités de restauration du fonctionnement hydraulique de la tourbière devraient également être connues à très court terme. Il restera ensuite à préciser et mettre en œuvre une gestion permettant de maintenir le marais à un stade de végétation ouvert. La physionomie et la vie de ce site sont en passe de retrouver des caractéristiques oubliées.

## Habitats représentés dans ce site

3140 6410 7230

## Espèces représentées dans ce site

1016 1060

## Documentation

CSL – MILLOT M. (2008)  
AERM (2006)

